

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2014/289

Attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'Union Départementale des Entreprises de Coiffure - UDEC, pour le soutien de la filière coiffure

Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya

SEANCE DU 7 JUILLET 2014

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 11 JUILLET 2014

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1 JUILLET 2014

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 11 JUILLET 2014

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : M. CUCHERAT Yann

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BALAS (pouvoir à M. HAVARD), Mme PICOT (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BRAILLARD (pouvoir à Mme HOBERT), Mme BERRA (pouvoir à M. BLACHE)

ABSENTS NON EXCUSES :

2014/289 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 1 000 EUROS A L'UNION DEPARTEMENTALE DES ENTREPRISES DE COIFFURE - UDEC, POUR LE SOUTIEN DE LA FILIERE COIFFURE (DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 24 juin 2014 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'Union Départementale des Entreprises de Coiffure du Rhône (UDEC 69) est affiliée à la Fédération Nationale de la Coiffure et compte 85 adhérents.

L'UDEC 69 relaye sur le territoire du Rhône les animations nationales, en particulier :

- Le salon professionnel de la coiffure et de l'esthétique, le salon Beauté Sélection, à Eurexpo dont la 9^e édition a eu lieu les 17 et 18 novembre 2013. Tous les secteurs de la beauté globale sont représentés (coiffure, maquillage, ongles, soins esthétiques). En 2013, il a compté 160 exposants dont près de 17 % d'étrangers et a accueilli plus de 27 000 visiteurs. Plus de 200 candidats ont participé aux différentes épreuves des concours de coiffure organisés par l'UDEC.

- La Semaine Nationale de la Coiffure : un site internet dédié et des outils de communication sont mis à la disposition des professionnels de la coiffure pendant une semaine au mois de novembre, pour valoriser leur métier.

Si le salon Beauté Sélection constitue un rendez-vous incontournable et fédérateur pour les professionnels du secteur, véritable vitrine nationale et internationale pour leurs innovations et leur savoir-faire, la Semaine Nationale de la Coiffure vise la valorisation de la filière auprès du grand public.

La Ville de Lyon est partenaire de l'UDEC 69 depuis 2006 notamment dans le cadre de l'organisation du salon professionnel Beauté Sélection, et souhaite poursuivre son soutien officiel à cette filière dans le cadre de sa politique d'appui aux filières économiques lyonnaises. Ce soutien est renouvelé, à l'occasion de l'édition 2014 du salon, les 16 et 17 novembre.

Vu l'avis du Conseil du 1^{er} arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Relations internationales, Economie, Commerce et Artisanat ;

DELIBERE

1- Une subvention de 1 000 euros est allouée à l'Union Départementale des Entreprises de Coiffure du Rhône (UDECR 69), dont le siège social est situé 22, rue d'Algérie, Lyon 1^{er}, pour le soutien de la filière coiffure.

2- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, sur la ligne de crédit 52005, programme DEVELOPMENT, opération FILIERES, nature comptable 6574, fonction 94, chapitre 65.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

F. BOUZERDA